

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le **lundi 5 octobre 2020** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents par visioconférence :

Monsieur Frédéric Thifault, directeur général adjoint
Maître Karine Patton, greffière

Tel que décrété par l'arrêté ministériel 2020-29, la séance a été enregistrée intégralement et elle sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 8 septembre 2020 et séance extraordinaire du 18 septembre 2020.
- 1.3 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.4 Désignation des représentants de la Couronne-Sud pour les postes d'administrateurs au conseil du réseau de transport métropolitain (EXO).
- 1.5 Demande au gouvernement du Québec pour le financement de 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires.
- 1.6 Nominations au conseil d'administration de l'organisme Gestion Aréna Ville de La Prairie.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du règlement numéro 1016-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1016-R.I.P. relatif aux animaux.

- 3.2 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1462-M relatif au stationnement de nuit en période hivernale.
- 3.3 Avis de motion 2020-21 - Règlement numéro 1462-M relatif au stationnement de nuit en période hivernale.
- 3.4 Ajout d'une signalisation - rue des Conseillers.
- 3.5 Abandon des procédures relativement à l'adoption du règlement numéro 1250-44 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier l'article 90, de modifier la grille des usages et normes de la zone I-501 et de modifier le plan de zonage.

4. **OCTROI DE CONTRATS**

5. **COMMUNICATIONS**

6. **FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 6.2 Réalisation complète de l'objet de règlements d'emprunts.

7. **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 7.1 Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1250-43.
- 7.2 Dépôt du certificat de la greffière adjointe attestant du résultat de la demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1250-44.
- 7.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 9 septembre 2020.
- 7.4 Approbation - Recommandations du comité de circulation et de mobilité active - Réunion du 9 septembre 2020.

8. **LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

9. **RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un chef de division contrôle financier et approvisionnement aux Services administratifs et financiers.
- 9.2 Fin de la période d'essai d'une agente de communication et designer graphique au Service des communications.
- 9.3 Modification de la résolution numéro 2020-09-287 - Embauche d'un percepteur des amendes et agent à la cour municipale.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 10.1 Autorisation de vente du camion Freightliner Sterling 2003 ainsi que certains de ses équipements.

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 11.1 Modification de la résolution numéro 2017-08-307 - Autorisation donnée au Groupe Conseil Génipur de présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le plan quinquennal de La Prairie-sur-le-Parc.

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 2 septembre 2020.

- 12.2 PIIA.

- i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 2 septembre 2020.

- 12.3 Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme.

13. VARIA

- 13.1 Destitution au poste de directeur du Service des travaux publics et du génie.

- 13.2 Embauche d'un directeur adjoint - génie au Service des travaux publics et du génie.

14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-10-303

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

13.1 Destitution au poste de directeur du Service des travaux publics et du génie

13.2 Embauche d'un directeur adjoint – génie au Service des travaux publics et du génie

ADOPTÉE

2020-10-304

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 à 16 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 18 septembre 2020 à 8 h.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général adjoint dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2020-10-305

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE-SUD POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain*, les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de quatre (4) représentants au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo);

ATTENDU que les mandats de mesdames Diane Lavoie et Suzanne Roy, ainsi que celui de monsieur Donat Serres, à titre d'administrateurs sur le conseil d'exo, viendront à échéance le 24 octobre 2020;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, les 40 municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des administrateurs en adoptant une résolution par leur conseil respectif qui indique les noms des candidats que le conseil propose en regard des postes pour lesquels les mandats sont à renouveler;

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-15-572 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud le 15 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER les représentants de la Couronne-Sud suivants pour les postes d'administrateurs au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain :

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la ville de Sainte-Julie;
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la ville de Beloeil;
- Monsieur Donat Serres, maire de la ville de La Prairie;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à EXO ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE

2020-10-306

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE 10 000 NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

ATTENDU que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉE

2020-10-307

**NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME
GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE**

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer deux nouvelles personnes au conseil d'administration de l'organisme Gestion Aréna Ville de La Prairie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

DE NOMMER le directeur du Service des travaux publics et du génie, ou le directeur adjoint-génie, ainsi que le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au conseil d'administration de l'organisme Gestion aréna Ville de La Prairie.

ADOPTÉE

2020-10-308

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-1-R.I.P. MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-R.I.P. RELATIF AUX ANIMAUX**

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-20 donné lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020;

ATTENDU que le règlement numéro 1016-1-R.I.P. a pour objet d'ajouter deux parcs canins au règlement 1016-R.I.P.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-1-R.I.P.

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1016-R.I.P. RELATIF AUX ANIMAUX

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1462-M RELATIF AU STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE
HIVERNALE**

Monsieur Pierre Vocino présente le projet de règlement numéro 1462-M relatif au stationnement de nuit en période hivernale.

Ce projet de règlement a pour objet d'implanter un projet pilote, d'une durée d'un an, relatif au stationnement de nuit en période hivernale. Pour la durée de ce projet, lors des nuits où il n'y a pas d'opération de déneigement, le stationnement entre minuit et 7 h, sera autorisé en alternance:

- du côté des immeubles dont le numéro civique est un nombre pair: les jours de calendrier, de minuit à 7 h, dont les chiffres sont pairs;
- du côté des immeubles dont le numéro civique est un nombre impair: les jours de calendrier, de minuit à 7h, dont les chiffres sont impairs.

Certaines voies publiques et parties de voies publiques sont exclues de ce projet pilote.

Le projet de règlement numéro 1462-M est déposé.

AVIS DE MOTION 2020-21

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1462-M RELATIF AU STATIONNEMENT DE NUIT
EN PÉRIODE HIVERNALE**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1462-M relatif au stationnement de nuit en période hivernale.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2020-10-309

AJOUT D'UNE SIGNALISATION - RUE DES CONSEILLERS

ATTENDU la recommandation faite par le comité de circulation et de mobilité active, lors de sa séance du 9 septembre dernier, concernant l'ajout d'une signalisation sur la rue des Conseillers afin de rendre obligatoire le virage à droite en direction du chemin de Saint-Jean;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'AJOUTER une signalisation sur la rue des Conseillers, afin de rendre obligatoire le virage à droite en direction du chemin de Saint-Jean, entre 16 h et 18 h, du lundi au vendredi.

ADOPTÉE

2020-10-310

ABANDON DES PROCÉDURES RELATIVEMENT À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 90, DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE I-501 ET DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement numéro 1250-44 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier l'article 90 par l'ajout de l'usage activités de réhabilitation par remplissage;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone I 501 par la grille des usages et normes de la zone I 512;
- modifier le plan de zonage afin de remplacer la zone I 501 par la zone I-512;

lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-19 donné lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020;

ATTENDU la consultation écrite ayant eu lieu du 19 août au 2 septembre dernier, en remplacement du processus usuel de consultation;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1250-44 lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020;

ATTENDU l'avis public concernant la procédure de demande de scrutin référendaire, publié le 9 septembre 2020;

ATTENDU que 33 personnes ont signé une demande d'approbation référendaire valide;

ATTENDU que le conseil souhaite abandonner les procédures relativement à l'adoption du règlement numéro 1250-44 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier l'article 90 par l'ajout de l'usage activités de réhabilitation par remplissage;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone I 501 par la grille des usages et normes de la zone I 512;
- modifier le plan de zonage afin de remplacer la zone I 501 par la zone I-512;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'ABANDONNER les procédures relativement à l'adoption du règlement numéro 1250-44 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier l'article 90 par l'ajout de l'usage activités de réhabilitation par remplissage;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone I 501 par la grille des usages et normes de la zone I 512;
- modifier le plan de zonage afin de remplacer la zone I 501 par la zone I-512.

ADOPTÉE

2020-10-311

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 2 octobre 2020 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 2 942 996,56 \$ pour les activités financières, de 249 072,82 \$ pour les activités d'investissement et de 1 089 355,55 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2020-10-312

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

ATTENDU que la Ville de La Prairie a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ANNEXE

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduels à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
1259-E	1 036 000 \$	1 036 000 \$	941 100 \$	941 100 \$						94 900 \$
1339-E	3 250 000 \$	3 250 000 \$	3 041 728 \$	3 026 000 \$		87 177 \$				224 000 \$
1352-E	765 000 \$	765 000 \$	467 152 \$	449 700 \$		31 183 \$				315 300 \$
1357-E	1 310 000 \$	1 132 887 \$	1 032 217 \$	989 200 \$				105 575 \$		143 687 \$
1359-E	700 000 \$	700 000 \$	680 717 \$	490 000 \$			210 000 \$			210 000 \$
1361-E	106 000 \$	106 000 \$	45 948 \$	37 500 \$	8 832 \$					68 500 \$
1368-E	3 483 000 \$	3 483 000 \$	1 759 076 \$	1 777 900 \$		548 102 \$				1 705 100 \$
1369-E	1 050 000 \$	650 000 \$	590 229 \$	597 900 \$					400 000 \$	52 100 \$
1370-E	692 000 \$	692 000 \$	350 874 \$	331 800 \$	16 352 \$	12 513 \$				360 200 \$
1372-E	1 414 000 \$	1 414 000 \$	1 330 676 \$	1 404 000 \$						10 000 \$
1376-E	362 000 \$	362 000 \$	352 409 \$	260 300 \$	3 085 \$	121 868 \$				101 700 \$
1385-E	8 164 000 \$	5 764 000 \$	7 328 042 \$	4 530 240 \$		1 398 488 \$			2 400 000 \$	1 233 760 \$
1386-E	652 000 \$	652 000 \$	648 500 \$	285 900 \$		590 097 \$				366 100 \$
1394-E	329 824 \$	329 824 \$	337 151 \$	297 800 \$	12 897 \$	30 000 \$				32 024 \$
1408-E	1 101 000 \$	1 101 000 \$	1 122 181 \$	1 101 000 \$						- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$

* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE

** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Total des soldes résiduels à annuler:

4 917 371 \$

Commentaires:

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'il ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans le registre du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunts identifiés au document joint pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie modifie les règlements d'emprunts identifiés au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante de la façon suivante:

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes *nouveau montant de la dépense et nouveau montant de l'emprunt* dudit document;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne *fonds général* dudit document;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne *subvention* du document. Les protocoles d'entente relatifs aux subventions mentionnées au document joint sont réputés faire partie intégrante des règlements identifiés audit document.

QUE la Ville de La Prairie informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au document ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes *promoteurs* et *paiement comptant* du document.

QUE la Ville de La Prairie demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels des règlements d'emprunts mentionnés au document.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE ATTESTANT DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-43

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé attestant du résultat de la demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1250-43.

Ce document sera versé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE ATTESTANT DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-44

La greffière dépose le certificat préparé par la greffière adjointe attestant du résultat de la demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1250-44.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 9 SEPTEMBRE 2020

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal qui sera déposé aux archives de la Ville.

2020-10-313

APPROBATION - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU la réunion du comité de circulation et de mobilité active tenue le 9 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les recommandations du comité de circulation et de mobilité active suite à sa réunion du 9 septembre 2020.

ADOPTÉE

2020-10-314

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE
D'UN CHEF DE DIVISION CONTRÔLE FINANCIER ET
APPROVISIONNEMENT AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET
FINANCIERS**

ATTENDU que monsieur Franklin Azangue a été embauché à titre de chef de division contrôle financier et approvisionnement aux Services administratifs et financiers en vertu de la résolution portant le numéro 2020-03-074 adoptée le 2 mars 2020;

ATTENDU que monsieur Azangue est entré en fonction le 16 mars 2020;

ATTENDU que monsieur Azangue était soumis à une période d'essai de six mois se terminant le ou vers le 16 septembre 2020;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur des Services administratifs et financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à monsieur Franklin Azangue le statut d'employé permanent au poste de chef de division contrôle financier et approvisionnement aux Services administratifs et financiers, aux conditions de l'accord sur les conditions de travail des employés cadres, tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

ADOPTÉE

2020-10-315

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE
D'UNE AGENTE DE COMMUNICATION ET DESIGNER GRAPHIQUE AU
SERVICE DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU que madame Julie Doré a été embauchée à titre d'agente de communication et designer graphique au Service des communications en vertu de la résolution portant le numéro 2020-05-146 adoptée le 4 mai 2020;

ATTENDU que madame Doré est entrée en fonction le 5 mai 2020;

ATTENDU que madame Doré était soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 11 septembre 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service des communications;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Julie Doré le statut d'employée permanente au poste d'agente de communication et designer graphique au Service des communications, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

ADOPTÉE

2020-10-316

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-09-287 -
EMBAUCHE D'UN PERCEPTEUR DES AMENDES ET AGENT À LA COUR
MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-09-287, intitulée « Embauche d'un percepteur des amendes et agent à la cour municipale » afin de remplacer dans la conclusion, la date prévue d'entrée en fonction pour le 22 septembre 2020.

ADOPTÉE

2020-10-317

**AUTORISATION DE VENTE DU CAMION FREIGHTLINER STERLING 2003
AINSI QUE CERTAINS DE SES ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU que le véhicule 1027, soit un camion Freightliner Sterling 2003 ne répond plus aux besoins actuels du Service de sécurité incendie;

ATTENDU que la Ville désire vendre le véhicule 1027 ainsi que certains de ses équipements, soit:

- la lumière d'urgence;
- un kit de caméras de recul;
- deux radios fixes de communication;
- une génératrice portative et un kit de pinces de désincarcération;

au prix de 65 000 \$ pour le camion, et de 5 000 \$ pour les équipements, le tout pour un total de 70 000\$, plus les taxes applicables, à la municipalité de Sainte-Perpétue;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la vente du véhicule 1027 et de certains de ces équipements (la lumière d'urgence, un kit de caméras de recul, deux radios fixes de communication, une génératrice portative et un kit de pinces de désincarcération), tel que vu et sans aucune garantie, à la municipalité de Sainte-Perpétue, au prix de 65 000 \$ pour le camion, et de 5 000 \$ pour les équipements le tout pour un total de 70 000\$, plus les taxes applicables, payable lors de la prise de possession dont la date sera déterminée par le directeur du Service de sécurité incendie.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de vente du véhicule 1027, soit le camion Freightliner Sterling 2003 ainsi que certains de ses équipements.

ADOPTÉE

2020-10-318

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-307 -
AUTORISATION DONNÉE AU GROUPE CONSEIL GÉNIPUR DE
PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PLAN
QUINQUENNAL DE LA PRAIRIE-SUR-LE-PARC**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution numéro 2017-08-307 intitulée « Autorisation donnée au Groupe Conseil Génipur de présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le plan quinquennal de La Prairie-sur-le-Parc » afin de remplacer le dernier paragraphe des conclusions par le suivant:

« **QUE** la Ville s'engage à remettre, à la fin de la réalisation des travaux du plan quinquennal, une attestation de conformité des travaux de la part de l'ingénieur relativement à l'autorisation accordée, et ce, dans les 90 jours de la fin des travaux. »

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME LE 2 SEPTEMBRE 2020**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2020-10-319

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME - SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020**

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

- PIIA 2020-056 - 255 à 265, boulevard Taschereau concernant une rénovation commerciale;
- PIIA 2020-057 - 255 à 265, boulevard Taschereau concernant un projet d'affichage commercial;
- PIIA 2020-058 - 164, rue Saint-Georges concernant une construction accessoire;
- PIIA 2020-059 - 160, chemin de Saint-Jean concernant une rénovation résidentielle;
- PIIA 2020-060 - 117, rue Saint-Laurent concernant une rénovation résidentielle;
- PIIA 2020-061 - 283, rue Saint-Jacques concernant une construction accessoire;
- PIIA 2020-063 - 1016, boulevard Taschereau concernant un projet d'affichage commercial;
- PIIA 2020-064 - 100-320, avenue du Golf concernant un aménagement de terrain;
- PIIA 2020-067 - 140, rue Sainte-Marie concernant une construction accessoire;
- PIIA 2020-068 - 1550, rue Industrielle concernant une construction industrielle;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 2 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-10-320

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que le mandat de monsieur Manuel Tavares, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, se termine ce jour;

ATTENDU que monsieur Tavares a manifesté l'intérêt de continuer à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

QUE le mandat de monsieur Manuel Tavares, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, soit renouvelé pour une période de deux ans, à compter du 6 octobre 2020.

ADOPTÉE

2020-10-321

DESTITUTION AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

ATTENDU la recommandation du directeur général adjoint;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines;

ATTENDU les circonstances;

ATTENDU que sa période d'essai se termine le 27 octobre 2020 et qu'elle n'a pas été complétée;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

DE DESTITUER monsieur Frédéric Isabal au poste de directeur du Service des travaux publics et du génie, en date de ce jour.

ADOPTÉE

2020-10-322

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT - GÉNIE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Michael Lembo, à titre de directeur adjoint – génie au Service des travaux publics et du génie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur du service des travaux publics et du génie

Date prévue d'entrée en fonction: 21 octobre 2020 et il sera soumis à une période d'essai de 6 mois à compter de cette date

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Des questions de la part de huit citoyens ont été reçues, lesquelles ont été regroupées par sujet et le maire y répond.

2020-10-323

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 01

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Karine Patton, greffière